

**MÉMOIRES, DEMANDES ET COMMENTAIRES ÉMIS DANS LE CADRE DE LA REFORME RÉGLEMENTAIRE  
DEMANDES GÉNÉRALES DIVERSES**

<b>Demandeur et propriété visée</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Orientation du Conseil</b>
André Gagnon	Souhaite que le délai de 12 mois par rapport à la perte de droits acquis passe à 24 mois.	NON RETENUE :  - Cependant, plusieurs demandes de « reconnaissance » d'utilisation à des fins commerciales ont été acceptées et font en sorte que cette modification n'est plus nécessaire.
Côme Léveillé 139569 Canada Inc.	Souhaite que le délai de 12 mois par rapport à la perte de droits acquis passe à 24 mois.	NON RETENUE :  - Cependant, plusieurs demandes de « reconnaissance » d'utilisation à des fins commerciales ont été acceptées et font en sorte que cette modification n'est plus nécessaire.
La Chambre Immobilière Territoire de la Ville  Mémoire : 18	Souhaite une modification aux dispositions sur les droits acquis.	NON RETENUE :  - Cependant, plusieurs demandes de « reconnaissance » d'utilisation à des fins commerciales ont été acceptées et font en sorte que cette modification n'est plus nécessaire.
Plusieurs arpenteurs-géomètres  Mémoire : 5	Souhaite une modification aux dispositions applicables aux droits acquis – définitions et demande d'amnistie (1 <sup>er</sup> janvier 1990).	RETENUE :  - Cependant, l'exercice d'intégration à la réglementation d'urbanisme se fera en 2011 et ce, afin de bien évaluer comment faire.
Plusieurs arpenteurs-géomètres  Mémoire : 6	Souhaite des modifications aux dispositions sur le lotissement – exigences relatives au remembrement et au lot transitoire.	NON RETENUE :  - Cependant, un exercice « sondage » auprès des autres villes sera réalisé en 2011, afin de voir ce qui se fait ailleurs et d'ajuster la réglementation au besoin.
Jocelyn Martel	Souhaite que la Ville fasse l'acquisition de terrains et les revende à des petits constructeurs.	NON RETENUE

Demandeur et propriété visée	Objet de la demande	Orientation du Conseil
Élizabeth Gauthier	Se questionne sur les moyens utilisés par la Ville pour s'assurer de la préservation des bâtiments religieux et d'anciennes usines - se questionne sur les moyens utilisés pour favoriser la densification et encourager les promoteurs à le faire.	<p>RETENUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs actions sont prises par la Ville pour préserver les bâtiments d'intérêts, soit par l'application de règlement sur la démolition et du règlement sur les PIIA – de plus, certains édifices municipaux seront cités en 2011;</li> <li>- au niveau de la densification du territoire, on note que plusieurs zones en redéveloppement se densifient – de plus, le plan d'urbanisme règlement numéro 349 prévoit plusieurs secteurs de forte densité.</li> </ul>
Jean-François Allan Territoire de la Ville  Mémoire : 3	Souhaite une réglementation concernant l'implantation des spas (distance à respecter).	NON RETENUE
La Chambre de commerce et de l'industrie  Mémoire : 17	Souhaite que la Ville définisse une stratégie de mise en valeur pour son pôle bioalimentaire (majeur au Canada).	<p>RETENUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan d'urbanisme (règlement numéro 349), a sa grande orientation 1, « Une Ville attrayante et dynamique, reconnue à l'échelle provinciale, nationale et internationale » identifie l'objectif 1.1 qui est « assurer un leadership et définir le rôle de la Ville de Saint-Hyacinthe au sein de la Montérégie, du Québec et à l'échelle nationale et internationale ». Une action à mettre en place pour arriver à cet objectif est de créer à court terme un comité aviseur qui aura comme mandat d'établir le positionnement de Saint-Hyacinthe.</li> </ul>
Consumaj 2550, av. Vanier  Mémoire : 26	Notion d'usage principal et d'usage accessoire pour une même entreprise.	NON RETENUE